



Monsieur QUETIER accueille les Délégués, et fait part des différentes excuses (Madame QUESNEY, Monsieur MARCASSA, Madame NEAULE, Monsieur BRAU, Madame PIEROZAK, Monsieur OGER, Monsieur VANHEULE).

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Monsieur QUETIER soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2011, celui-ci n'appelant aucune remarque ni objection, il est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET SOCIAL / INSERTION DE TERRITOIRE

. Monsieur Cyrille MANSOUR, du SYDAR, présente et commente le document qui a été adressé aux délégués. Ce même document a été présenté en Comité Syndical. Ce document est la synthèse des réflexions d'un groupe de travail, qui s'est réuni dès début 2010, au départ constitué pour accompagner l'Association Solidarité Emploi Roumois. L'objectif a ensuite été élargi à ce que doit être l'insertion à l'échelle du Pays du Roumois. Le groupe de travail était composé de la DIRECCTE, des Conseils Généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime, des UTAS de Louviers et Elbeuf, le Conseil Régional de Haute-Normandie, SER, Contact Services, le collectif d'associations Partenaires Solidaires.

Quelques conclusions du groupe de travail : le territoire du Roumois est un territoire avec une situation sociale globalement favorable, par rapport aux échelons départementaux et régionaux, ce qui ne signifie pas que nous ne rencontrons pas des situations difficiles à l'échelon local. Il existe des « poches » de publics en difficulté, dans les zones les plus rurales mais aussi dans les bourgs. Des situations de surendettement ont également été constatées, avec une population exposée à l'augmentation des coûts de carburant.

Il a également été relevé une connaissance insuffisamment partagée de la situation sociale en général, et de la situation des personnes en particulier sur le territoire. La dépendance économique à l'agglomération rouennaise peut se traduire sur le plan social.

Le document distribué aux délégués fait également la synthèse des différents services proposés aux habitants regroupés par thème : la solidarité, la santé, l'emploi et l'insertion, l'économie et la formation, l'accès à l'information.

Le bilan global fait état d'une offre assez conséquente sur le Pays du Roumois, avec un total (tous services confondus) de 583h00 hebdomadaires. Certaines fonctions sont mieux représentées que les autres (voir document).

Il ressort fortement de l'enquête un besoin de coordination des différents services. L'éclatement des fonctions, des horaires, des lieux, engendre un manque de lisibilité pour les usagers.

Plusieurs enjeux ont été relevés par le groupe de travail : conforter l'offre existante, créer des passerelles pour mettre en réseau cette multiplicité d'acteurs, s'inscrire dans une logique globale de suivi des parcours, soutenir les initiatives associatives (en utilisant par exemple le levier de la commande publique).

Monsieur LANOY intervient pour évoquer des pistes de réflexion certes intéressantes mais très (voire trop) ambitieuses. Il ajoute que le guichet unique est une utopie, compte tenu de la multitude des intervenants. Enfin, il souligne que des passerelles existent même si elles ne sont pas formalisées.

Monsieur QUESTEL précise que l'étude n'est ni exhaustive, ni exclusive. La question du guichet unique est une forme de « label », mais qu'y met-on ? il insiste sur la très grande difficulté qu'ont certaines personnes à se déplacer, voire l'impossibilité de se déplacer. L'idée est qu'une personne qui rencontre des difficultés ne **devrait pas besoin d'avoir à aller à Pont-Audemer** ou Elbeuf. Il faut qu'il y ait une structure locale où la personne soit accueillie et orientée. Il faut une prise de conscience collective des problèmes communs.

Sont ensuite présentées les délibérations prises lors du bureau du 22 septembre dernier :

- Délibération N° 2011-36: augmentation du temps de travail de Morgane BIGNON (service enfance)
- Délibération N° 2011-37 : augmentation du temps de travail de Marjolaine DUVAL (service enfance)
- Délibération N° 2011-07 SPANC : travaux tranche 5 et demande de subventions

Monsieur QUETIER présente ensuite les délibérations à prendre lors de ce Conseil :

- Délibération N° 2011-08 SPANC : création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. *Commentaire : la technicienne actuelle est contractuelle, il faut maintenant créer son poste. **Adoptée à l'unanimité.***
- Délibération N° 2011-38 : Tarification de l'Accueil Périscolaire. *Commentaire : les tranches de revenus les plus basses ne sont pas concernées. Il faut noter qu'aucune augmentation n'avait eu lieu depuis 8 ans. Monsieur QUETIER ajoute qu'il faudra régulièrement réguler ces augmentations. **Adoptée à l'unanimité.***
- Délibération N° 2011-40 : Nouveau plan de financement de la structure de Bosguérard de Marcouville. **Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération N° 2011-39 : Dématérialisation des actes administratifs. **Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération N° 2011-41 : Indemnisation pour perte de culture. *Commentaire : lors des travaux de maîtrise des ruissellements sur le Bassin Versant d'Ecaquelon, 6 balles de paille ont été considérées comme perdues **Adoptée à l'unanimité.***
- Délibération N° 2011-43 : Programmation ruissellements pour 2012 **Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération N° 2011-42 : Tarification camp ski *Commentaire : cette année le séjour aurait lieu au mois de décembre au lieu de Pâques. **Adoptée à l'unanimité.***

INFORMATION SUR LES MARCHES EN COURS

Monsieur QUETIER précise qu'un certain nombre de marchés sont en cours, et passe la parole à Monsieur Stéphane RECHER pour le bilan.

Le principal marché concerne la structure multi-accueil de Bosguérard de Marcouville. Il y a deux procédures distinctes puisque deux lots ont été rendus infructueux, à la suite du premier appel d'offres (les lots 2-ossature bois- et 6-métallerie-). Le montant des travaux, suite à l'ouverture des plis est de 2 061 000 €, pour un montant estimé de 2 209 000 €, soit -7% sur le coût d'objectifs travaux.

Les travaux débiteront deuxième quinzaine de Novembre, pour une réception premier trimestre 2013.

Monsieur RECHER précise que l'association « La Forêt Enchantée », qui occupe une partie des locaux actuellement, continuera à occuper les locaux durant les travaux, intégrant les nouveaux bâtiments dès que ceux-ci seront construits, puisque le chantier est phasé.

Pour le marché de l'ascenseur, 8 lots ont été attribués pour un montant de 192 500 €. Les travaux débiteront courant Novembre pour s'achever fin Mars. A la question de Monsieur Marc MORISSET, Monsieur QUETIER répond que le fonctionnement sera perturbé mais que tout est prévu pour que les perturbations soient les plus faibles possibles. Monsieur QUESTEL propose, si nécessaire, de mettre un ou deux bureaux à la disposition de la Communauté de Communes pendant les travaux. Monsieur QUETIER remercie Monsieur QUESTEL de cette proposition, qui sera bien évidemment utilisée en cas de nécessité.

Le nouveau marché de voirie pour les années 2012/2013/2014 est lancé depuis le 30 septembre, remise des offres le lundi 24 octobre à 17h00, ouverture des plis prévue le 31 octobre, attribution du marché le 7 novembre. Il s'agit d'un marché à bon de commande, basé sur des prix unitaires. Madame LAIZE rappelle aux communes qu'ils doivent transmettre à la Communauté de Communes leurs demandes pour 2013, puisque les travaux 2012, à quelques ajustements près, sont déjà fixés.

A la question d'un délégué sur la « satisfaction » de la Communauté de Communes par rapport au titulaire actuel du marché, Monsieur RECHER répond que 2009 s'est bien déroulé, qu'en 2010, un certain nombre de réserves ont été posées, et l'entreprise a refait les travaux sur les voiries incriminées, pour 2011, il ne semble pas y avoir de soucis sur l'exécution et la réalisation des travaux.

Monsieur DUCHEMIN pose la question des travaux qui doivent être réalisés pour le compte de la mairie par l'entreprise actuellement titulaire du marché. Monsieur QUETIER rappelle que le marché est valable jusqu'à la fin de l'année. Il en profite pour rappeler aux communes de passer obligatoirement par Madame Nadège LAIZE pour toute demande.

La consultation pour les lames de déneigement : c'est l'Entreprise RUAULT qui a été retenue, compte tenu des tarifs et des prestations proposées. La lame est à 4200 € HT, le système de relevage hydraulique est à 4700 € HT monté, la signalétique est à 400 € HT. L' livraison est prévue semaine 45.

Pour information, une convention est également prévue par le Conseil Général pour déneiger les routes de catégories 2 et 3.

PRESENTATION DU PROJET DE MISSION LOCALE SUR LE TERRITOIRE

Monsieur QUETIER passe la parole à Monsieur RECHER. Un document a été remis avec l'ordre du jour. Il rappelle que PAIO signifie Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation. A l'heure actuelle, des permanences de la PAIO sont tenus à Bourgtheroulde et à Bosc Roger en Roumois, sur deux jours et demi.

Monsieur RECHER précise que l'évolution de la PAIO vers une structure Mission Locale est due au fait que les financements publics (Etat) sont dorénavant fléchés vers ce type de structure.

Monsieur LEROUX, Président de la PAIO depuis 2010, a engagé ce chantier de transformation de la PAIO, avec l'aide des différents partenaires.

Les objectifs sont : -d'instaurer une « gouvernance représentative des territoires ». Jusqu'à présent, il y avait une « présidence tournante » (Bernay, Brionne, Pont-Audemer). Le président actuel a souhaité, profitant du changement de statut, une meilleure représentativité des territoires couverts. Les représentants désignés par la Communauté de Communes dans le cadre du projet des nouveaux statuts sont Messieurs QUETIER et QUESTEL.

-d'avoir une meilleure couverture territoriale. Le maillage actuel est déséquilibré, un fort taux de couverture sur Bernay et Pont-Audemer, beaucoup plus faible sur des secteurs comme le Roumois (Bourg-Achard et Bourgtheroulde), au regard du nombre de jeunes potentiellement visés par cette action.

-de mieux répartir les charges de fonctionnement.

Concernant le mode de financement, le débat n'a pas encore eu lieu. Toutefois, il sera demandé aux Communautés de Communes qui s'engagent dans le dispositif, de la soutenir financièrement. Il conviendra auparavant de s'assurer de la bonne conformité des statuts de la Communauté de Communes.

Les missions de la future Mission Locale seront de :

- Accueillir, Informer et Orienter ***les jeunes de 16 à 25 ans***,
- Proposer une intervention globale au service des jeunes
- Mutualiser le partenariat local
- Identifier l'activité pour la rendre lisible
- Associer les territoires à la gouvernance
- Proposer une démarche d'évaluation des politiques locales

Pour conclure, Monsieur RECHER informe les délégués que Messieurs QUETIER et LEROUX se sont accordés sur l'importance et la pertinence d'avoir une permanence de la future Mission Locale sur le canton de Bourgtheroulde, au service du territoire du Roumois. Monsieur QUETIER ajoute que cette proposition a été quasiment actée par l'ensemble des membres présents lors de la réunion du 13 octobre 2011. La Mission Locale intègre beaucoup plus de problématiques (Santé, Logement, Emploi, Formation...) que ne le faisait la PAIO (rôle principal d'information et d'orientation).

Monsieur PECOT se demande si il n'y a pas un déficit d'offre de la part de la PAIO actuellement. Monsieur QUETIER répond que la PAIO conteste cet argument de déficit d'offre. Cependant, les permanences partielles de la PAIO ne permettent pas de capter « au bon moment » les jeunes qui, par définition, représentent un public volatile. L'idée est de donner une véritable assise sur notre territoire.

INFORMATIONS DIVERSES DES COMMISSIONS

Monsieur Jean-Marie GUENIER fait un rapide retour sur la commission Ordures Ménagères et Déchetterie qui s'est tenue au mois de Septembre. Le retour de l'audit qui a été réalisé en Juin, confirme qu'un agrandissement de la déchetterie est nécessaire. Une nouvelle distribution de composteurs aura lieu en décembre. Il présente ensuite le Compte Rendu d'Activité de la déchetterie, joint à l'ordre du jour. Ce document sera désormais fourni annuellement aux délégués.

Monsieur LIEVENS informe les délégués que les travaux de Saint Léger du Gennetey sont achevés, la réception aura lieu en Novembre.

Monsieur MORISSET revient sur la fréquentation été des Accueils de Loisirs. Une fréquentation très soutenue pour les quinze premiers jours de juillet, et une fréquentation également très importante, voire critique

sur la dernière semaine du mois d'août. Monsieur MORISSET indique ensuite que les axes qui seront développés sur 2012 auront trait pour l'un à la parentalité, pour l'autre aux adolescents.

Monsieur Dominique GUENIER intervient pour dire qu'il y aura une réunion de commission au mois de Novembre, afin de travailler sur la convention avec l'EPFN, puisqu'il n'est pas possible de trouver un accord avec la SAFER. Pour ce qui concerne la gendarmerie, tout n'est pas encore réglé mais la finalisation de ce dossier est proche. Monsieur QUESTEL intervient pour informer les délégués de l'avenir de Shopi en particulier et du développement du commerce sur la commune de Bourgheroulde en général. Carrefour Market est construit par le propriétaire du Shopi. La perception de Bourgheroulde sera vendue aux locataires de l'appartement du dessus, qui souhaitent en faire un magasin de proximité en centre bourg. Monsieur QUESTEL conclue son intervention en appelant les élus à rassurer les personnes âgées, qui sont les habitants les plus inquiets au sujet du commerce de proximité.

Madame Ghyslaine GRANDJEAN intervient ensuite pour informer les délégués que 6 logements sont actuellement disponibles à la Résidence Jean GUENIER. Des animations auront lieu à la résidence menées par les enfants de l'Accueil de Loisirs de Bourgheroulde, dans le cadre d'une action intergénérationnelle. Pour ce qui concerne les Aides à Domicile, le nombre d'heures aidées diminue. Par conséquent, un agent du service Aides à Domicile a été affecté à un autre service, de façon à respecter les rations d'encadrement fixés par le Conseil Général.

Monsieur Laurent DUCHATEAU précise que, pour une première année, la Nuit des Etoiles a été un réel succès, avec plus de 150 participants. Il remercie ensuite toutes les communes traversées par le Run and Bike, et qui ont mis des signaleurs à disposition.

Monsieur Paul POUS, pour sa commission, explique que nous sommes dans une année charnière, avec le nouveau marché de voirie (voir plus haut).

AUTRES INFORMATIONS

Monsieur QUETIER a demandé aux services de la Communauté de Communes un état des emprunts, et souhaite rassurer les délégués sur le fait qu'il n'y a pas d'emprunts « toxiques ». Ils sont tous à taux fixe, et à des taux raisonnables.

Monsieur QUETIER informe ensuite les délégués que, dans le cadre du Contrat de Pays, la fiche de la Maison de la Poterie a été validée, mais que la fiche concernant les terrains de tennis, fait l'objet d'une participation de la région, mais pas du département.

Monsieur QUETIER informe les délégués sur les difficultés que rencontre l'Association Solidarité Emploi Roumois.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LANNOY demande pourquoi les délégués n'ont pas été informés de la délocalisation d'une entreprise de Boissey le Châtel vers la Communauté de Communes de Roumois Nord. Il s'interroge sur le fait qu'il ait appris cette nouvelle par la presse.

Monsieur QUETIER confirme qu'il a eu connaissance de cette nouvelle de la même manière, et passe alors la parole à Monsieur QUESTEL.

Monsieur QUESTEL précise que les dirigeants de cette entreprise sont venus le voir il y a plusieurs mois, accompagnés du Maire de Boissey, demandant au département le financement à 100% de leur déménagement, reconstruction...il précise que ce n'est évidemment pas possible légalement, ajoutant qu'il trouve cela plutôt « sain ». D'autre part, il n'y a pas de terrains disponibles actuellement sur le territoire de la

Communauté de Communes pour une échéance courte (6 mois / 1 an). Il ajoute que le Président d'Eure Expansion, également chargé du développement économique à la Communauté de Roumois Nord, sait que la situation géographique de son territoire est plus favorable que celle de Bourgtheroulde (nœud autoroutier A/13 / A 28). Monsieur QUESTEL précise que c'est un sujet qui préoccupe le Pays du Roumois. Il ajoute que, compte tenu de la manière dont se déroulent la commercialisation, les négociations et, d'une manière générale, l'administration du dossier du Parc d'Activités, il a pour intention de proposer au Comité Syndical de rompre la convention qui liait les 3 Communautés de Communes. D'après M.QUESTEL, toutes les entreprises qui ont été accueillies pour le parc ont été orientées vers la partie « Roumois Nord » du parc, et non pas sur la partie Pays du Roumois. Les élus de Roumois Nord argumentant sur le fait que c'est eux qui payaient l'investissement.

Il sera donc proposé au Comité Syndical de rompre la convention et de dissoudre la conférence qui, selon Monsieur QUESTEL, est une « coquille vide ». la Maitrise d'Ouvrage appartient à la Communauté de Communes du Roumois Nord. La TP n'existe plus. Il ne veut pas continuer à faire des réunions durant lesquelles des prix sont proposés et fixés par l'ensemble des membres, prix non respectés par la suite. Monsieur QUESTEL conclut en disant que cela permettra à la Communauté de Communes de Bourgtheroulde de travailler sereinement sur le développement économique. Il termine en disant que Monsieur ROUAS ne lui a pas caché qu'il était mandaté par les élus de la Communauté de Communes du Roumois Nord pour demander la dissolution de la conférence.

Monsieur QUETIER regrette que la Communauté de Communes de Bourgtheroulde n'ait pas été informée de la situation de l'entreprise de Boissey le Châtel.

Monsieur Michel MASSON pose la question de la Zone d'Activités sur Epreville et Bourg Achard. Monsieur QUETIER répond qu'il y a eu un recours sur le PLU de Bourg Achard, qui ne concerne pas ce secteur, mais la zone de déviation. Mais ce recours, bien sur, impacte l'ensemble des secteurs. Le SDOMODE est en attente de la validation de l'enquête publique pour le PLU, validation qui n'interviendra qu'en février/mars prochain. La Communauté de Communes de Bourgtheroulde est donc tributaire de cette situation, puisque le projet, au niveau des infrastructures, est porté par les deux collectivités.

Monsieur QUETIER informe ensuite les délégués qu'il faudra se poser la question de l'adhésion à l'Agence d'Etudes Urbaines, étant donné le peu de retour que nous avons. Nous versons 1€/habitant pour une mobilisation en notre faveur quasiment nulle.

Monsieur QUETIER, avant de conclure la réunion, annonce aux délégués, qu'il a décidé de mettre fin à ses fonctions de Président de la Communauté de Communes, pour des considérations personnelles. Il ajoute que c'est une décision difficile à prendre. Monsieur QUETIER tient à remercier avec la plus grande sincérité tous les délégués, pour leur présence et leur implication. Il précise qu'il n'abandonne pas toutes ses activités puisqu'il reste délégué communautaire, et qu'il sollicitera, après les prochaines élections, d'être à nouveau délégué au SDOMODE. Monsieur QUETIER restera enfin délégué au SIEGE.

Monsieur QUESTEL intervient pour dire que Monsieur QUETIER a été élu Président en 2003, dans une situation très compliquée à l'époque. Il souhaite le remercier au nom des délégués, pour le travail accompli durant ces 8 années. Il ajoute que si cette décision est regrettable, on ne peut toutefois que l'accepter.

Aucune autre question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30.



